

Lectures

Fernand Ouellette

Volume 16, numéro 5-6 (95-96), septembre-décembre 1974

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1503ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Collectif Liberté

ISSN

0024-2020 (imprimé)

1923-0915 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Ouellette, F. (1974). Lectures. *Liberté*, 16(5-6), 115–119.

Lectures

RAPPORT SUR LA TORTURE*

Nul ne sera soumis à la fortune, ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.

Déclaration universelle des droits de l'homme.

Il est reconnu que la majorité des Etats modernes se moquent profondément de leurs engagements. Non seulement l'Etat ne respecte pas ses propres règles du jeu, mais il accule le plus souvent tout opposant réel ou virtuel à la déshumanisation. La torture devient un « système de gouvernement ». On a dit que l'homme était mort. Il faut bien se rendre à cette évidence, depuis que ce sont les Etats eux-mêmes qui le tuent. S'il y a quelque chose de désespérant dans la lecture du présent ouvrage d'Amnesty International, c'est bien de constater l'universalité de la « pratique administrative courante » de la torture, pratique plus ou moins approuvée officiellement par les gouvernements. Et le plus tragique est bien l'impuissance totale de la victime, tant sur le plan intérieur, par un recours légal, que sur le plan international par la pression véritable, officielle des autres Etats, sauf quelques exceptions. Au contraire, certains Etats s'entraident beaucoup plus facilement dans la formation de tortionnaires. S'il y a quelque chose de monstrueux, c'est de voir avec quel sang froid les Etats-Unis, par exemple, conditionnent, dressent les tourmenteurs et leurs fournissent les appareils les plus modernes. Autant les Etats-

(*) Amnesty International, Coll. l'Air du temps, Gallimard, Paris, 1974, 250 pp.

Unis peuvent respecter quelques principes à l'intérieur de leurs frontières, au tant ils peuvent s'immiscer dans les affaires internes des autres Etats, lorsque cela sert leurs intérêts ; au tant les hommes d'un pays étranger ne sont pas considérés tout à fait comme des êtres humains véritables, entièrement humains. Dans l'image que l'Américain moyen se fait de lui-même, il y a une sorte de super-humanité exaltée par la puissance concrète, historique du rôle de son pays dans le monde. La réplique de Kissinger à son ambassadeur au Chili est un bel exemple du comportement d'un prix Nobel de la Paix qui a enseigné la science politique.

Amnesty International a tenté de définir légalement la torture :

Il y a torture lorsqu'une personne inflige délibérément et systématiquement une souffrance aiguë, quelle qu'en soit la forme, à une autre personne ou à un tiers afin d'atteindre son objectif contre la volonté de la victime.

Il est indéniable que selon cette définition on pourrait dire que le prisonnier de Parthenais, contre lequel on a simulé une fusillade, a été victime d'une torture mentale. On voit bien que nul n'est à l'abri. Les démocraties en cette période de guérilla urbaine s'effritent rapidement.

Amnesty International nous propose trois exemples de torture à outrance pratiquée sous la couverture de gouvernements : ceux de Ayse Semra Eker, de Turquie ; Vladimir Lvovich Gershuni, d'U.R.S.S. ; ou encore Maria Dina Roggerone de Greco, d'Uruguay. Avant de faire certaines considérations d'ordre légal, les auteurs nous plongent en pleine horreur. On ne peut lire ces témoignages sans craindre que le cœur ne nous sorte de la poitrine. Et lorsqu'on s'arrête à penser que cette pratique administrative est le lot de la plupart des gouvernements, on sent ce que signifie le règne de l'inhumain. Contrairement aux hommes des époques antérieures de l'Histoire, nous sommes informés et conscients de cette abomination par la somme d'informations qui nous atteignent presque immédiatement. Nous savons... Comment alors ne pas trouver de plus en plus invivable cette condition humaine ? Les Etats s'appliquent à rendre l'humanité invivable,

horrible, désespérante. On voit bien que l'Eglise, qui s'est payé le luxe d'une Inquisition, a ouvert la voie à toutes les justifications, à toutes les rationalisations des théories militaires de la guerre moderne et de la lutte anti-guérilla. Car, c'est un fait. (on n'a qu'à lire les justifications du général Massu pour comprendre), la pratique courante de la torture est devenue principalement une affaire de militaires, de policiers, et surtout une conséquence de l'avènement de pouvoirs militaires de droite. Il faut bien dire, exception faite de la période stalinienne, qu'en général on torture moins dans les Etats socialistes que dans les Etats de droite. On n'a qu'à parcourir la liste des pays, par continent, où est pratiquée la torture. On se rend compte que même le Royaume-Uni n'a pas su éviter la torture en Irlande du Nord. Il aurait suffi que la tension du F.L.Q. soit un peu plus forte, ici même, pour que nos propres militaires et policiers commencent leur travail de dissuasion.

En effet, il est devenu évident que la pratique administrative de la torture a pour objectif beaucoup plus la dissuasion, l'étouffement de toute opposition par la terreur, que la divulgation de renseignements. On torture les innocents pour effrayer l'homme de la rue. Et lorsque l'on commence à torturer, il n'y a plus aucune distinction de sexe, d'âge ou d'état de santé (par exemple, que la femme soit enceinte ou non). Les nazis nous avaient habitués à ces cruautés. Les pratiques nazies sont généralisées.

Le but des tortionnaires interrogateurs est donc d'affaiblir le moral en détruisant les soutiens dont l'individu se sert pour conserver son intégrité mentale.

On voit bien à quel point c'est l'être humain qui est visé. On voit dans quel abîme d'inhumanité descend le bourreau. La dialectique victime-tortionnaire ira si loin, que la victime en arrivera à dépendre entièrement de son bourreau, qu'elle lui sera même reconnaissante de cesser quelque temps son travail de destruction et d'avilissement. Le bourreau demeure son seul contact humain.

Aujourd'hui, il n'y a plus de limites à un exercice contrôlé de la torture, de façon à ce que la victime ne meure pas,

mais ne soit que partiellement détruite, brisée, etc. L'électricité, les drogues ont fait leur apparition. Je pense à la *scoline* qui paralyse la victime demeurée consciente qu'elle ne peut plus respirer. Sans parler du « perchoir », des barriques d'eau, etc. En ce sens, l'un des pays qui va le plus loin, malgré la propagande internationale au sujet de son prétendu miracle économique, est le Brésil. Les tortionnaires brésiliens font école. Avec l'apparition des « escadrons de la mort », on peut dire que la démocratie se porte bien, que les Etats-Unis ne craignent pas trop l'instabilité dans cette région du monde. On a bien compris que lorsque les Etats-Unis parlent d'une politique de non-ingérence dans les affaires intérieures d'un autre pays (hier c'était la Grèce, aujourd'hui le Chili), c'est afin que cet Etat continue à consolider sa dictature, continue à torturer. Dans le cas du Chili d'Allende, on ne s'est pas soucié de non-ingérence. Quand les témoignages de tortures en Grèce étaient prouvés, le Département d'Etat continuait de répondre aux sénateurs qu'il y avait «-peut-être » eu des cas marginaux, certains actes de brutalité. Si je parais insister sur le rôle des Etats-Unis, c'est qu'il semble bien que les Etats-Unis ont une responsabilité de premier plan dans le maintien de cette situation. Le seul exemple du Viêt-nam du Sud pourrait nous en persuader, car c'est l'un des pays où la torture est la plus abominable.

Le pire, comme je le disais plus haut, c'est qu'il n'existe pas de moyens efficaces pour faire cesser ou empêcher la torture. Il y a tellement de gouvernements qui l'utilisent, que les protestations deviennent de plus en plus vaines. Si parfois on peut réussir à faire relâcher un savant, un artiste, un écrivain, il n'en va pas de même pour un ouvrier ou un paysan. Il faudrait d'abord pouvoir les identifier. Quand Pinochet a pris le pouvoir, au Chili, il fallait savoir que les ambassades peuvent être des refuges. Le comportement des ambassades, à Santiago, me semble assez significatif du degré de démocratie réelle des Etats qu'elles représentent. Bref, les moyens de contrer la torture sont à peu près inexistantes. Nous n'avons qu'un seul cas de procès international devant la Commission européenne des droits de l'homme à Strasbourg ; celui de la Grèce. Dans la mesure où les militaires se mêlent de l'Etat, la torture

les suit. Les théories sur l'usage de la torture proviennent principalement des milieux militaires. Or, si l'on prétend justifier un seul cas de torture, on ouvre la porte à toutes les tortures. Il n'y a aucun doute, on doit condamner *toute forme de torture*. Il n'y a pas d'exception possible. Même pas pour faire avouer à un terroriste l'emplacement d'une bombe. Car la torture n'est pas un moyen humain de persuasion ou de contrainte. Ce qui n'est pas humain ne peut servir l'homme, mais ne peut qu'accélérer sa déshumanisation. Dans cette mesure, l'ouvrage *Rapport sur la torture*, par son objectivité, sa pondération, demeure l'un des quelques livres qu'il faut lire aujourd'hui. Nous n'avons pas le droit de ne pas savoir, même si nous sommes impuissants, même s'il nous faudra souffrir davantage de cette conscience.

FERNAND OUELLETTE